

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Conseillers en exercice : 65
Reçu en Préfecture le : 08/11/2023
ID Télétransmission : 033-213300635-20231107-132913-DE-1-1

**Séance du mardi 7 novembre
2023**

Date de mise en ligne : 09/11/2023

D-2023/325

certifié exact,

Aujourd'hui 7 novembre 2023, à 14h11,

le Conseil Municipal de la Ville de Bordeaux s'est réuni à Bordeaux, sous la présidence de

Monsieur Pierre HURMIC - Maire

Suspension de séance de 18H29 à 18H43

Etaient Présents :

Monsieur Pierre HURMIC, Madame Claudine BICHET, Madame Camille CHOPLIN, Monsieur Didier JEANJEAN, Madame Delphine JAMET, Monsieur Mathieu HAZOUARD, Madame Harmonie LECERF MEUNIER, Madame Sylvie SCHMITT, Monsieur Dimitri BOUTLEUX, Madame Nadia SAADI, Monsieur Bernard G BLANC, Madame Céline PAPIN, Monsieur Olivier CAZAUX, Madame Pascale BOUSQUET-PITT, Monsieur Olivier ESCOTS, Madame Fannie LE BOULANGER, Monsieur Vincent MAURIN, Madame Sylvie JUSTOME, Monsieur Dominique BOUISSON, Madame Sandrine JACOTOT, Monsieur Laurent GUILLEMIN, Madame Françoise FREMY, Madame Tiphaine ARDOUIN, Monsieur Baptiste MAURIN, Madame Marie-Claude NOEL, Monsieur Didier CUGY, Madame Véronique GARCIA, Monsieur Patrick PAPADATO, Madame Pascale ROUX, Madame Brigitte BLOCH, Madame Isabelle ACCOCEBERRY, Madame Isabelle FAURE, Monsieur Francis FEYTOUT, Madame Eve DEMANGE, Monsieur Maxime GHESQUIERE, Monsieur Matthieu MANGIN, Monsieur Guillaume MARI, Madame Marie-Julie POULAT, Monsieur Jean-Baptiste THONY, Monsieur Radouane-Cyrille JABER, Madame Charlee DA TOS, Monsieur Marc ETCHEVERRY, Madame Léa ANDRE, Madame Béatrice SABOURET, Monsieur Pierre De Gaétan NJIKAM MOULIOM, Monsieur Nicolas FLORIAN, Madame Alexandra SIARRI, Madame Anne FAHMY, Madame Géraldine AMOUROUX, Monsieur Marik FETOUH, Monsieur Aziz SKALLI, Monsieur Thomas CAZENAVE, Madame Catherine FABRE, Monsieur Guillaume CHABAN-DELMAS, Monsieur Philippe POUTOU, Madame Myriam ECKERT,

Monsieur Thomas CAZENAVE présent jusqu'à 17h44

Monsieur Patrick PAPADATO présent jusqu'à 18h58

Excusés :

Monsieur Stéphane PFEIFFER, Monsieur Amine SMIHI, Madame Servane CRUSSIÈRE, Monsieur Stéphane GOMOT, Madame Nathalie DELATTRE, Monsieur Fabien ROBERT, Monsieur Nicolas PEREIRA, Madame Evelyne CERVANTES-DESCUBES, Monsieur Bernard-Louis BLANC,

**Attribution d'aides en faveur des associations. Appel à projets
Grandir et s'épanouir (Projet Educatif de Territoire) 2023.
Signature de conventions. Subventions. Adoption.
Autorisation**

Madame Sylvie SCHMITT, Adjointe au Maire, présente le rapport suivant :

Mesdames, Messieurs,

Dans le cadre de sa politique éducative, la Ville de Bordeaux propose un Projet Educatif de Territoire (PEDT) Grandir & s'épanouir qui a été cosigné par la Ville, la Direction des Services Départementaux de l'Education Nationale (DSDEN 33) et la Caisse d'Allocations Familiales (CAF) et validé en conseil municipal du 04/10/22.

Destiné à accompagner des démarches éducatives à destination des enfants de 0 à 18 ans, le projet éducatif Grandir & s'épanouir, s'appuie sur 4 grands axes :

- Environnement
- Solidarité
- Démocratie
- Parcours.

Afin d'encourager les associations à porter des projets répondant à ces enjeux éducatifs, un appel à projets « Grandir & s'épanouir » a été lancé au mois de juin 2023. 58 porteurs de projets ont déposé un total de 62 dossiers de candidatures.

Un jury, constitué de la Ville, de la Direction des Services Départementaux de l'Education Nationale (DSDEN 33), du Service Départemental Jeunesse, Engagement et Sports (SDJES) et de la Caisse d'Allocations Familiales (CAF) a sélectionné 16 dossiers selon les critères liés à leur pertinence éducative, à leur impact sur les enfants et les jeunes bordelaises et bordelais, ainsi qu'à leur dimension multi-partenariale. Le Jury a également été attentif à une bonne répartition des actions sur tous les publics (0-3 / 3-11 / 12-18), tous les quartiers et toutes les thématiques portées par le PEDT.

Doté initialement d'une valorisation de 120 000 €, le montant a été augmenté pour atteindre 135 160 € en raison du nombre important de projets de qualité déposés et de la disponibilité des crédits sur l'exercice 2023,.

Les projets sélectionnés répondent aux ambitions éducatives de la Ville définies lors de la construction du PEDT.

Ainsi, pour l'axe Environnement, 4 projets permettent la mise en œuvre d'actions auprès de tous les publics (de 0 à 18 ans) avec une action plus marquée auprès des adolescents et des jeunes.

Ces publics ont plus la capacité de mesurer précisément les enjeux environnementaux ; ils sont à la fois demandeurs d'actions concrètes et en capacité de les déployer en faveur de la transition écologique. Les projets retenus évoquent ainsi l'attention à porter à son environnement proche (**Agence Créative** et **Teen's Up**) ou forment à un mode de consommation plus respectueux des ressources (**Zéro Waste** et **La Boucle**).

Les 5 projets de l'axe Solidarité font la part belle à la lutte contre les violences (**LMMJP !**), contre les stéréotypes de genre (**Projet Luna**) et contre le harcèlement (**Les Araignées philosophes**). Ils soutiennent aussi les valeurs intergénérationnelles (**Coucou l'après-midi**) ou l'interculturalité et les valeurs de transmission (**Le Petit Parc**). La richesse des acteurs éducatifs touchés ainsi que la pluralité des publics de jeunes visés sont à souligner dans l'ensemble de ces projets.

Les 5 projets lauréats de l'axe citoyenneté et démocratie visent à accompagner la construction de citoyens éclairés et conscients de leur rôle. Les projets lauréats mobilisent les acteurs éducatifs et agissent sur la parentalité autant que sur les publics de jeunes. Ainsi, l'association **Lia**, propose de soutenir la coéducation pour accompagner les enfants de la petite enfance à

l'adolescence. Les associations **Seve** et **Enfant Animal Nature** œuvrent autour des notions de vie en communauté pour développer l'empathie et le bien-être des enfants. **Jusqu'à l'Aube** propose une illustration et une réflexion des enfants autour des enjeux démocratiques. Quant aux **Cemea**, ils développent des actions visant à aider les publics à mieux appréhender les réseaux sociaux.

Enfin 2 projets agiront sur l'axe Parcours ; ils facilitent la cohérence éducative entre les éducateurs et les liaisons entre les temps et structures accueillant les enfants et les jeunes. **Le Labo des Cultures** proposera une action à destination du public 0-4 ans en s'appuyant notamment sur la liaison entre les structures d'accueil de la petite enfance et l'école maternelle. Un parcours artistique est, dans le projet porté par l'association **Astrolab'** le fil rouge entre les publics et les âges.

Il vous est donc proposé d'attribuer cette somme, répartie comme suit :

Association	Description du projet	Montant 2023 attribué
L'Agence Créative	« Citoyen.nes des Océans et des Mers » / Axe Environnement Parcours EAC « Art et Ecologie », expositions, évènement de restitution. Public estimé : 7 crèches, 6 écoles, 3 centres d'animation, 3 collèges	15 000 €
Teen's Up	« Parcours enjeux du développement durable pour les 12-18 ans » / Axe Environnement Projet éducatif « Planète » autour des lieux de vie des adolescents (établissements scolaires, centres de loisirs, centre d'animation...). Il inclut des ateliers Fresque du climat, « être acteur de son environnement », bilan créatif. Public estimé : 5 classes de collèges et / ou lycées, éco-délégués et centre d'animation	8 880 €
Zero Waste	« En mode éthique » / Axe Environnement Projet visant à sensibiliser les enfants, et en public secondaire leurs parents, à la mode éthique et la nécessité d'un mode de consommation issu de la seconde-main. Ce projet est construit avec les acteurs éducatifs du quartier de Saint-Augustin et intégrera des ateliers et des rencontres. Public estimé : Publics des écoles élémentaires Flornoy et Bel-Air, collège Émile Combes et la Maison de Quartier : les JSA	5 800 €
La Boucle	« Parcours Fast Fashion : je n'ai rien à me mettre » / Axe Environnement Projet visant à construire un parcours de sensibilisation sur la fast-fashion et son impact et la découverte de la seconde-main. Public estimé : 2 classes de collégiens.	1 930 €
Projet Luna	« Lutte contre les stéréotypes de genre » / Axe Solidarité Projet autour de la sensibilisation des jeunes de 6 à 8 ans sur la condition de genre. Le projet inclut des ateliers pour les enfants et de la formation des adultes éducateurs. Public estimé : 175 enfants et leurs éducateurs	15 000 €
Les Maltraitements Moi J'en Parle !	« Prévention des maltraitements infantiles et formation des adultes » / Axe Solidarité Prévention des maltraitements infantiles et des différentes violences incluant des ateliers auprès d'élèves d'élémentaires et de collèges (du CE2 à la 5ème) et la formation des adultes des écoles (enseignants, animateurs, agents). Public estimé : 25 classes et personnels des écoles et collèges	9150 €

	concernés	
Coucou l'Après-Midi	« Vivre et grandir ensemble » / Axe Solidarité Projet visant à tisser les liens entre jeunes et aînés et valoriser le savoir-faire des jeunes en suscitant l'intérêt multiculturel, artistique et créatif en provoquant des rencontres intergénérationnelles. Public estimé : 350 enfants et 500 seniors	7 150 €
Les Araignées Philosophes	« Explorer et questionner de manière sensible le mot harcèlement » / Axe Solidarité Projet visant la lutte contre le harcèlement incluant des formations d'éducateurs, d'ateliers pour les enfants, de conférences et d'ateliers parents / enfants. Public estimé : 2 classes (CM2 et 6ème) et leurs éducateurs.	6000 €
Le Petit Parc	« Le Juke-box à histoires : un concentré de belles histoires à écouter » / Axe Solidarité Projet visant à rendre accessible des histoires et des contes en intégrant l'interculturalité du quartier Bordeaux Maritime. Il intègre, entre autres, des ateliers d'écritures, du perfectionnement FLE (Français Langue Etrangère), du partage intergénérationnel et du renforcement des liens parents-enfants avec pour finalité la création d'un juke-box à histoires et d'une application numérique. Public estimé : 300 personnes	6000€

LIA	« Ensemble pour la Benauge » / Axe Citoyenneté Projet autour du soutien à la parentalité et à la coéducation autour des sens, de l'art culinaire et du jardinage. Public estimé : enseignants, professionnels petite enfance, animateurs, parents et des enfants des crèches, des écoles et des centres d'animations du quartier de la Benauge	15 000 €
Seve	« Promouvoir le vivre ensemble et le bien-être social » / Axe citoyenneté Projet visant à l'acquisition de compétences émotionnelles, sociales et cognitives via des ateliers philosophiques, des ateliers de création et une valorisation lors d'un spectacle. Public estimé : 100 enfants de CM1 et CM2 ainsi que leurs familles et enseignants	10 670 €
Jusqu'à l'Aube	« Quand j'étais petit, je voterai » / Axe Citoyenneté Projet autour de la citoyenneté : la liberté, la démocratie, le droit de vote, la nécessité de débattre sans violence... Il inclut un spectacle, des ateliers pour les enfants, une rencontre avec les familles et un parcours de formation pour les professionnels. Public estimé : 1200 enfants, 350 adultes et 30 professionnels.	9 000 €
CEMEA	« Usage des réseaux sociaux / Ciné-débat entre enfants et parents » / Axe citoyenneté Projet visant à sensibiliser les jeunes et les familles à l'impact des réseaux sociaux dans leur vie, via des rencontres, des ateliers et des soirées ciné-débats. Public estimé : 250 jeunes de 12 à 18 ans et leurs parents	6 000 €
Enfant Animal Nature	« Prévenir le harcèlement et la violence chez les enfants (8-10 ans) » / Axe Citoyenneté Projet visant à développer l'empathie et la bienveillance entre enfants incluant des outils éducatifs et la formation des adultes des écoles (enseignants, animateurs, agents).	2 900 €

	Public estimé : les élèves des écoles élémentaires et la formation de 550 adultes	
--	---	--

Le Labo des Cultures	« Malicieuse – Boîte aux merveilles pour les tout petits et leurs accompagnateurs. trices » / Axe Parcours Projet proposant une expérience culturelle et artistique aux tout-petits avec la création d'une « boîte aux merveilles » (écriture d'un texte original / tapis sensoriel / cabane / suspensions). Public estimé : 300 enfants de 0 à 4 ans (crèche, MAM, RPE, école maternelle, bibliothèque).	13 000 €
Astrolab'	« Parcours culturel pour tous » / Axe Parcours Projet visant l'accès à la culture des enfants et des jeunes, des familles modestes et précaires du quartier de Bordeaux Sud. Il inclut des parcours artistiques et des ateliers. Public estimé : 195 enfants de 6 à 15 ans.	3 680 €
Total des subventions :		135 160 €

Les crédits correspondants sont prévus au budget 2023 – chapitre 65 - compte 65748 - fonction 213.

En complément de ces subventions, des aides indirectes (services et prestations matérielles, prêts de salles, de matériels, supports de communication ...), pourront être mises en œuvre pour la réalisation des actions des associations. Pour information, le tableau en annexe dresse l'estimation des aides en nature qui pourraient être accordées au titre de l'année 2023 sur la base des montants arrêtés lors du Compte Administratif 2021.

Ces montants ne seront définitivement consolidés que dans le cadre de l'adoption du Compte Administratif 2023, au regard du périmètre réel des aides effectivement accordées pour l'exercice 2023 et de leur valorisation actualisée.

AIDES ATTRIBUEES AUX ORGANISMES EN 2021	
NOM DES BENEFICIAIRES	PRESTATIONS EN NATURE VALORISEES en €
ASTROLABE	10 170,99
L'AGENCE CREATIVE	7 480,00
LE LABO DES CULTURES	33,00
LES ARAIGNEES PHILOSOPHES	35,00
TEEN.S.UP	553,88
ZERO WASTE BORDEAUX	33,00

En conséquence, je vous demande, Mesdames et Messieurs, de bien vouloir autoriser Monsieur le Maire à :

- Attribuer ces subventions aux associations précitées,
- Signer les conventions de partenariats sur le modèle de la convention proposée en pièce jointe de cette délibération.

ADOpte A L'UNANIMITE DES VOTANTS

ABSTENTION DU GROUPE BORDEAUX EN LUTTES
ABSTENTION DE Madame Myriam ECKERT

Fait et Délibéré à Bordeaux, le 7 novembre 2023

P/EXPEDITION CONFORME,

Madame Sylvie SCHMITT

Convention Ville de Bordeaux – Appel à projets Grandir& s'épanouir 2023

Entre

La Ville de Bordeaux, représentée par son Maire Monsieur Pierre Hurmic, habilité aux fins des présentes par délibération D-2023/XXX du Conseil Municipal en date du 07 novembre 2023, reçue en Préfecture le XXX novembre 2023

Ci-après dénommée « la Ville »

Et

L'association **XXX**, représentée par sa Président(e), Madame, Monsieur **XXX**

Ci-après nommé « le porteur de projet »

PREAMBULE

Dans le cadre de sa politique éducative, la Ville de Bordeaux propose un Projet Educatif Grandir & s'épanouir qui a été cosigné par la Ville, la Direction des Services Départementaux de l'Education Nationale (DSDEN 33) et la Caisse d'Allocations Familiales (CAF) et validé en Conseil Municipal du 04/10/22.

Destiné à accompagner des démarches éducatives à destination des enfants de 0 à 18 ans, le Projet Educatif De Territoire (PEDT) Grandir & s'épanouir, s'appuie sur 4 grands axes :

- Environnement
- Solidarité
- Démocratie
- Parcours.

Afin d'encourager les associations à porter des projets répondant à ces enjeux, un appel à projets « Grandir & s'épanouir » a été lancé au mois de juin 2023.

Les objectifs des porteurs de projets sont de :

- Proposer un projet éducatif de qualité à destination des enfants et des jeunes de 0 à 18 ans,
- Inscrire ce projet dans l'un des 4 axes portés par le PEDT,
- Répondre à au moins l'une des attentes transversales suivantes :
 - o Renforcer le partenariat entre les acteurs éducatifs,
 - o Développer la place de l'enfant et des jeunes,
 - o Soutenir les parents d'enfants et de jeunes de 0 à 18 ans.
- Proposer un caractère reproductible auprès d'autres publics (0/3 ans, 3/11 ans, 12/15 ans, 16/18 ans), et / ou sur différents temps de l'enfant (scolaire, périscolaire, extrascolaire) et / ou sur plusieurs territoires (quartiers de la Ville).
- Inclure une évaluation et un bilan du projet.

Les dossiers proposés ont été examinés le 02/10/23 par une commission mixte composée de représentants de la Ville, de la Direction des Services Départementaux de l'Education Nationale (DSDEN 33), du Service Départemental à la Jeunesse à l'Engagement et aux Sports (SDJES) et de la Caisse d'Allocations Familiales (CAF).

Il a été convenu :

ARTICLE 1 – OBJET DE LA CONVENTION

La structure XXX, lauréate de l'appel à projets « Grandir et s'épanouir » 2023, s'engage à déployer le projet XXX en lien avec le PEDT de la Ville de Bordeaux.

La ville attribue au porteur de projet une subvention d'un montant de **XXX** €, au titre de l'exercice 2023.

L'objet de cette convention est de définir les modalités d'attribution de la subvention par la Ville de Bordeaux au porteur du projet.

ARTICLE 2. – DESCRIPTIF DU PERIMETRE DU PROJET

Descriptif du projet :

Le porteur de projet, construit la méthodologie et les liens avec les publics visés afin de mettre en place les actions qui leur sont destinées, sur la base des éléments présentés lors de l'appel à projets.

Le projet présenté se décline ainsi :

XXX

Public cible :

Le public bénéficiaire visé par ce projet pourra aller jusqu'à **XXX** personnes et se définit ainsi :

Nombre d'enfants ciblés : **XXX**

Âges des enfants ciblés : **XXX** (0-3 ans / 3-6 ans / 6-11 ans / 12-15 ans / 15-18 ans)

Nombre d'adultes visés : **XXX** (répartis entre parents / professionnels petite enfance / enseignants / animateurs / agents...)

ARTICLE 3. – BILAN DU PROJET

Le porteur s'engage également à remettre, au plus tard un mois après la réalisation de son projet, un bilan comportant l'état financier, le carnet de bord de l'opération, tout document photo-vidéo illustrant l'action sur le terrain, ainsi qu'un bilan des publics touchés.

ARTICLE 4. – COMMUNICATION

La Ville se réserve le droit de publier ce rapport ou de présenter le projet dans le cadre de manifestations initiées par elle ou organisées avec ses partenaires. Le porteur de projet s'engage à faire figurer sur tous les supports matériels du projet le logo de la Ville de Bordeaux. Tout manquement à ces obligations entraînera une restitution de l'aide attribuée.

ARTICLE 5 – VERSEMENT DES FONDS

90% de cette subvention sera versée après la signature de cette convention, sur les crédits ouverts à cette fin sur l'exercice 2023.

Les 10% restants seront versés après la réception du bilan et de l'évaluation du projet mis en œuvre.

En cas d'inexécution, de modification des conditions d'exécution ou de retard pris dans l'exécution de la présente convention par le porteur de projet sans l'accord écrit par la Ville, cette dernière peut

exiger le remboursement de tout ou partie de la subvention, après examen des justificatifs présentés par le porteur de projet et avoir préalablement entendu ses représentants.

ARTICLE 6 – CHARGES ET ENGAGEMENTS

Le porteur de projet s'engage sur simple demande de la Ville à fournir tous les justificatifs nécessaires à la parfaite vérification de l'utilisation de la subvention octroyée.

Le porteur de projet s'engage à participer à un moment de valorisation des projets qui pourrait être organisé en fin d'année scolaire 2023-24.

La Ville s'engage à suivre l'évolution du projet et à accompagner le porteur de projet en cas de nécessité.

ARTICLE 7 – COMPETENCE JURIDICTIONNELLE

Tout litige relatif à l'interprétation ou à l'exécution des articles précédents sera soumis, en tant que besoin, aux juridictions compétentes siégeant à Bordeaux.

ARTICLE 8 - ELECTION DE DOMICILE

Pour l'exécution des présentes, les parties déclarent faire élection de domicile :

- Pour la Ville, Hôtel de Ville, place Pey Berland - 33000 Bordeaux
- Pour le porteur de projet, en son siège social **XXX**

Fait à Bordeaux en 2 exemplaires, le

Madame Sylvie Schmitt
Adjointe au maire chargé de l'Education,
L'Enfance et la Jeunesse.
Pour la Ville de Bordeaux
P/O Le Maire

Monsieur, Madame **XXX**
Président(e) de l'association **XXX**,